



## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

-----

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le 25 JANVIER 2021 à 18h30 sous la présidence de M. Bernard LENSEL, Maire.

Date de la convocation : 18/01/2021

Etaient présents : Fabienne RICHARD, Emilie CAS-PAUGET, Gaël ALLOMBERT-GOGET, Véronique MAYOT, Bertrand VAILLOUD, Louis BERTHET-BONDET, Odile GOIFFON-COCHE, Emmanuel ANDRE, Philippe VION-DURY, Raphaël JACQUIOT, Christophe TISSERANT, Clara ALOMBERT, Alain RAYNAUD, Christine TRONCY, Samuel BECOT.

Absents excusés : Ludovic GHERARDI (pouvoir à Gaël ALLOMBERT-GOGET), PERILLAT Romain, GONON Marleen.

Secrétaire de séance : Christine TRONCY.

La séance est ouverte à 18h30.

M. le Maire fait part au conseil municipal des condoléances transmises à Mme PUVILLAND suite au décès de son mari.

M. le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour : convention avec M. MIGUET pour l'activité patinage sur le lac.

Le conseil municipal après avoir approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la séance précédente, étudie les affaires suivantes :

### **1/DELEGATION DE COMPETENCE DU CONSEIL AU MAIRE**

-décision du Maire en date du 14/12/2020 pour la remise gracieuse des loyers des mois de novembre et décembre 2020 pour l'Epicierie Bar Tabac le 2J et la brasserie l'Etincelle, dans le cadre de la crise sanitaire due au COVID 19.

### **2/CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE CDG**

-RENOUVELLE son adhésion au contrat groupe statutaire (assurance personnel communal) conclu par le Centre de Gestion de l'Ain avec GRAS SAVOYE Rhône-Alpes Auvergne et la CNP, contrat qui prend effet le 01/01/2021 et se termine le 31/12/2024.

### **3/ RAPPORT COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

-EMET un avis favorable sur le rapport d'évaluation des charges transférées adopté à l'unanimité par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) le 24/11/2020. La compensation attribuée par HBA à la commune pour 2021 est de 123 954,75 €.

### **4/REGULARISATION EMPRISE ACCES IZARIAT/VOIE COMMUNALE**

-Après avoir entendu l'exposé de Fabienne RICHARD, sur la nécessité de régulariser l'emprise de la voirie communale au niveau du parking d'Izariat, la route se trouvant actuellement en partie sur la parcelle cadastrée 300 AH 350 appartenant à la SCI Quatre-Quarts et la parcelle cadastrée 300AH 257

(bien non délimité de 210 m2 dont 53 m2 appartiennent à M. Pierre COCHONAT et 157 m2 à la commune), DECIDE l'acquisition pour l'euro symbolique de ces 53 m2 non délimités appartenant à M. Pierre COCHONAT, avant tout échange avec la SCI Quatre-Quarts pour la régularisation de l'emprise de la voie communale selon la promesse d'échanges en date du 09/03/2018.

et AUTORISE M. le Maire à signer l'acte à intervenir auprès de Me DOMINJON Laurent-Noël, Notaire à Nantua (frais de notaire de 150 €, à confirmer par l'étude).

#### **5/BORNAGE EMPRISE TERRAIN PRIVE**

-ENTERINE la cession à M. et Mme FANUEL de la parcelle cadastrée 300 AE 452 lieudit « Village » d'une superficie de 179 m2 pour un montant total de 179,00 €, les frais d'acte et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur et AUTORISE M. le maire à signer l'acte à intervenir auprès de l'étude de Me DOMINJON, Notaire à Nantua.

#### **6/SIGNATURE ACTES ADMINISTRATIFS**

-Considérant que les communes ont la possibilité pour l'acquisition, la cession ou l'échange de leurs biens immobiliers, de recourir à l'acte en la forme administrative, procédure autorisée par l'article L.1212-1 du code Général de la propriété des personnes publiques, DONNE tous pouvoirs à M. le Maire pour rédiger les documents hypothécaires et à Mme Fabienne RICHARD, 1<sup>ère</sup> adjointe pour signer ces actes administratifs en qualité d'acquéreur ou vendeur de la commune, après approbation des décisions par le conseil municipal.

#### **7/ACQUISITION PARCELLES FORESTIERES**

-ENTERINE l'acquisition de parcelles cadastrées 300 AH 74 lieudit « Chardonay », 300 AH 80 lieudit « Chardonay » et 300 G 163 lieudit « Pré Quarantin », appartenant à la Succession RAMBAUD, moyennant un prix total de 4 000 € pour 5 111 m2 (démarche de stratégie foncière pour éviter le morcellement). L'acte de vente sera établi par l'étude de Me DOMINJON, Notaire à Nantua.

#### **8/PATINAGE LAC LE POIZAT-LALLEYRIAT**

-Considérant la demande de M. Frédéric MIGUET, gérant de l'Espace Auberge de Cuvéry, AUTORISE l'installation d'un abri démontable sur la plateforme à proximité du parking voitures côté OUEST du lac de Le Poizat-Lalleyriat pendant la période hivernale 2021, durant la glaciation du lac, pour l'organisation, la surveillance et l'animation de l'activité patinage moyennant une redevance mensuelle de 50 €. AUTORISE M. le Maire à signer la convention à intervenir.

#### **9/DIVERS**

-Dossier informatique école en cours, complément de devis à demander. Une convention de partenariat « Label écoles numériques 2020 » est en cours permettant l'obtention d'une aide de 50 %.

-Information sur la réunion avec les services d'HBA sur les problématiques d'assainissement (Le Burlandier et Les Granges), rendez-vous prévu à ce sujet avec M. Jean DEGUERRY, le 26/01/2021.

-PLUiH : conférence des Maires prévue le 16/02/2021.

-Compte-rendu aux élus de Fabienne RICHARD sur le dossier salle polyvalente.

-Demande de Philippe VION-DRY sur l'avancement du dossier des pistes forestières La Charmette et La Prairie (dossier suivi par Ludovic GHERARDI), ce dossier sera ré-évoqué en la présence de ce dernier.

-Forêt : le lot de bois parcelles 13 et 14 vendu à la SAS DUCRET pour 17 158 € HT.

-Consultation restauration cantine scolaire à prévoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Le Maire,

Bernard LENSEL.